Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260526-2026_44-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme LOUIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 19 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 15
Sont présents : Madame LOUIS Isabelle, Monsieur LEGER Noël, Madame TOUATI Magali, Madame JACQUETON Géraldine, Monsieur JIMENEZ Xavier, Monsieur LE TESTU Dominique, Monsieur LE TESTU Michael, Madame LAMOUREUX Sophie, Madame OLLIVIER Patricia, Monsieur RAMIERE Patrick, Madame LE POLOTEC Stéphanie, Madame BLUMEN Sophie.
Sont excusés : Monsieur COLLET Serge (pouvoir à Monsieur LE TESTU Dominique), Madame VINCENT Julie (pouvoir à Madame LE POLOTEC), Monsieur PERRIN Hugues (pouvoir à Madame LAMOUREUX).
Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Noël

2026-44 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

Madame le Maire explique que la commission d'appels d'offres se réunit afin d'examiner les propositions déposées par les candidats à un marché public, notamment dans le cadre des procédures formalisées. Il est proposé que la CAO soit également saisie pour les Marchés à procédure adaptée (inférieurs à certains montants).

Cette commission d'appels d'offres, lorsqu'il s'agit d'une commune inférieure à 3 500 habitants, est composée :

- du maire ou de son représentant (un élu ayant délégation du maire).
- de 3 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Madame le Maire fait appel aux candidatures.

Considérant, les candidatures de Messieurs Noël LEGER, Hugues PERRIN, Dominique LE TESTU comme membres titulaires et Mesdames Patricia OLLIVIER, Sophie LAMOUREUX, Monsieur Patrick RAMIERE comme membres suppléants.

Considérant, la volonté des membres du conseil municipal à un vote global à main levée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de :

- APPROUVER la liste des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO), dont Madame Le Maire est président, établit comme suit :

Membres titulaires : Monsieur Noël LEGER
Monsieur Hugues PERRIN
Monsieur Dominique LE TESTU

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260526-2026_44-DE

Membres suppléants : Madame Patricia OLLIVIER
Madame Sophie LAMOUREUX
Monsieur Patrick RAMIERE

Louis Isabelle,

Maire

Noël LEGER,

Secrétaire